

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 060-200093516-20230925-2023_007-DE



SMEHE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)
E-mail : smehe60370@gmail.com
Site internet : www.smehe-eaupotable.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs, dûment convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni le 25 septembre 2023 en Mairie de Berthecourt, salle du conseil, 30 rue du Château, 60370 BERTHECOURT, sous la présidence de M. Didier POPOT.

Membres présents :

MEMBRES	
En exercice	Présents 11
18	Votants 12

Communes			Délégués	
BAILLEUL SUR THERAIN	M.	JAMBOIS	Et	[REDACTED]
BERTHECOURT	M.	POPOT	Et	Mme BORDERES
HEILLES	M.	FERNET	Et	[REDACTED]
HERMES	M.	BALACHE	Et	M. BRIGAUD
HONDAINVILLE	Mme	BRICHEZ	Et	[REDACTED]
ROCHY CONDE	[REDACTED]	[REDACTED]	Et	[REDACTED]
SAINT FELIX	M.	ROUILLE	Et	M. LEBEGUE
THURY SOUS CLERMONT	M.	CLAUX	Et	[REDACTED]
VILLERS SAINT SEPULCRE	M.	MAYEUX Procuration de M. WAWRIN	Et	[REDACTED]

Absents excusés : M. WAWRIN ayant donné procuration à M. MAYEUX – M. DEFROCOURT – M. ROUSSEL – Mme CANDILLON
Secrétaire de séance : Mme Michèle BRICHEZ

Délibération n° 2023-07 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2022

Le Comité Syndical,

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le 28/09/2023
ID : 060-200093516-20230925-2023_007-DE

.../...

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, du syndicat pour l'année 2022,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré à BERTHECOURT par les membres présents,

Le 25 septembre 2023

Le Président, Didier POPOT

S M E H E
HERMES ET ENVIRONS
60370

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en Préfecture
Le 28 / 09 / 2023 et publiée le 28 / 09 / 2023.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de 2 mois à compter de laquelle elle est devenue exécutoire.

Le Président
Didier POPOT

S M E H E
HERMES ET ENVIRONS
60370